

Direction des Actions Culturelles
Service Actions Culturelles
JPB/MA/VC

N°406/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec Nicolas Fremiot, Photographe, d'une convention de coproduction pour le projet « Traversée », du 1^{er} septembre 2022 au 15 novembre 2022 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant le projet « Traversée » porté par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France qui consiste, pour le Photographe Nicolas Fremiot et son équipe à traverser l'Île de France à pied et à photographier et filmer les zones les plus rurales aux espaces les plus urbains,

Considérant que dans le cadre de la saison culturelle 2022/2023, la Ville, membre de la CARPF, a souhaité accueillir le Photographe Nicolas Fremiot le 15 septembre 2022 sur sa commune avec la perspective d'une exposition du projet « Traversée » prévue pour l'année 2023,

Considérant que pour la préparation et la réalisation du projet susvisé la Ville a souhaité apporter une aide financière à hauteur de 1 500 €.

DECIDE

- **De signer** avec Nicolas Fremiot, Photographe, sis 11 rue du Hainaut – Atelier 103, 75019 Paris, la convention jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 1 500 €,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 18 novembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **24 NOV. 2022**

Mis en ligne, le : **28 NOV. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception



Acte reçu par: Sous-préfecture de Sarcelles

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-11-24(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Gonesse

N° de SIREN: 219502770

Numéro Acte de la collectivité locale: 2022DECISION406

Objet acte: Signature avec Nicolas Fremiot, Photographe, d'une convention de coproduction pour le projet « Traversée », du 1er septembre 2022 au 15 novembre 2022 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France.

Nature de l'acte: Actes individuels

Matière: 9.1-Autres domaines de competences des communes

Identifiant Acte: 095-219502770-20221118-2022DECISION406-AI

Rapport d'erreur(s):